



DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Article L. 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

PROPRIÉTAIRE(S) :

© AVOENTES.FR

Concerne un bien immobilier sis :

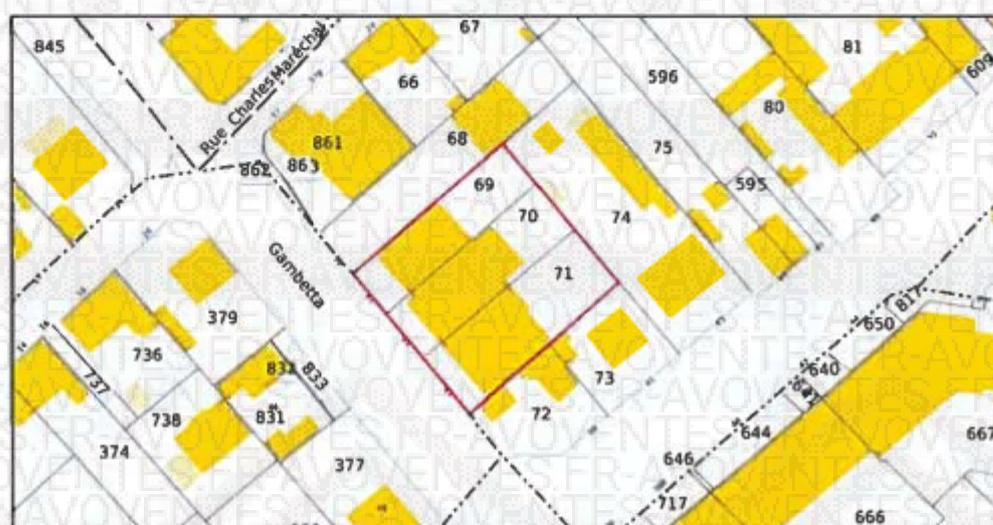
63 boulevard Gambetta – 78300 POISSY

Désignation du lot : Appartement T1 – 3^{ème} étage – Porte n° 302 – lot n° 23

Le : 22 mai 2024

Diagnostic(s) requis / commandé(s)	Résultat(s)	Validité(s)
Repérage des produits et des matériaux contenant de l'amiante	Immeuble non concerné : Construction > 01.07.1997	Sans objet
Constat des risques d'exposition au plomb – CREP	Immeuble non concerné : Construction > 01.01.1949	Sans objet
État du bâtiment relatif à la présence de termites Page 03	Négatif	6 mois
Attestation de superficie Page 06	28,04 m ²	Illimitée (seul travaux entraînant le changement des surfaces)
État de l'installation intérieure de gaz	Immeuble non concerné : Installation < 15 ans	Sans objet
État de l'installation intérieure d'électricité	Immeuble non concerné : Installation < 15 ans	Sans objet

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics. Ces résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires établis ci-après. Seuls les rapports complets ont une valeur contractuelle.



Références cadastrales : Section BD – Parcelles n° 69 / 70 / 71

RAPPORT DE L'ÉTAT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007,
Articles L 133-6 R 133-7 et L 271-4 à 5)
du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

Date de la mission : 22 mai 2024 – Heure début : 11h00 – Heure fin : 11h30
Date limite de validité de ce rapport : 21 novembre 2024

Adresse et désignation du bien :

- Adresse : 63 boulevard Gambetta – 78300 POISSY
- Type de bâtiment : Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation
- Appartement T1 – 3^{ème} étage – Porte n° 302 – lot n° 23
- Références cadastrales : Section BD – Parcelles n° 69 / 70 / 71
- Nombre de niveaux du bâtiment : 8
- Mitoyenneté : Oui
- Locaux meublés / Très fortement encombrés

Propriétaire(s) du bien :

.....
..... @AVOVENTES.FR

Désignation du donneur d'ordre :

- Nom / Raison sociale : SELARL HELDT – CLAISE – LE MAREC / Qualité : Commissaires de Justice
- Adresse : 3 rue de l'Assemblée Nationale – 78000 VERSAILLES
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : Maître Stéphane CLAISE

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- Traitements antérieurs contre les termites : Non communiqué
- Présence de termites dans le bâtiment : Non communiqué
- Fourniture de la notice technique relative à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006 : Non
- Autres documents fournis (règlement de copropriété, plans, etc.) : Néant

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE
Adresse : 43 chemin du Hazay – 78440 JAMBVILLE
Numéro SIRET : 49041550200015
Compagnie d'assurance : AXIS SPECIALTY EUROPE SE - Contrat n° 25KW4380PIA (validité : 31 décembre 2024)
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS
CERTIFICATION : 1 place Zaha Hadid – 92400 COURBEVOIE
Certificat n° 15564827 – Le : 12 octobre 2022

Rapport établi conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la présence de termites.

A la suite de l'identification de foyers de termites dans certaines communes du département, le préfet des Yvelines a pris un arrêté préfectoral n° 02-155-DUEL le 15 juillet 2002 délimitant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme.

Arrêté préfectoral n° 2017-DDT-SUR-001 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 02-155-DUEL le 15 juillet 2002.

Fait à Jambville le : 22 mai 2024

Signature de l'opérateur :


43 chemin du Hazay
JAMBVILLE
49041550200015
TVA n° FR15041550200015

Ce rapport n'a de valeur que s'il est reproduit dans son intégralité et avec l'accord de son signataire.

Sommaire : § 1 : Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas. - § 2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et - § 3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification - § 4 : Constatations diverses. - § 5 : Moyens d'investigation. - § 6 : Mentions. - § 7 : Obligations du propriétaire – Annexes

§1 : Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments à examiner	Résultat du diagnostic d'infestation
Entrée + rangements	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite	Absence d'indice
SdE / WC	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite	Absence d'indice
Séjour / Cuisine	Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite	Absence d'indice

Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

§ 2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) non visités	Motif
Néant	

§ 3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Ouvrages, parties d'ouvrage et éléments non examinés	Motif
<p>Tous locaux : Tous les murs, cloisons et plafonds doublés. L'ensemble des bois mis en œuvre encadrés dans la maçonnerie. L'ensemble des parties cachées par du mobilier ou matériaux divers et notamment le mobilier des cuisines et des salles de bain. Les sous-faces des planchers bois ou plinthes. Les plafonds masqués par des faux plafonds. Les solivages bois recouverts par des matériaux divers, plaques de plâtre (type BA 13), isolants.</p>	Non accessible(s) sans dégradations
Sols du séjour et de la cuisine	Non visibles. Très fortement encombrés.

§ 4 : Constatations diverses : Néant

§ 5 : Moyens d'investigation utilisés :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

§ 6 : Mentions :

Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite (validité 6 mois) et est exclusivement limité au constat de présence ou d'absence de termites. Ce constat s'appuie sur la norme NF P 03-201

L'intervention ne porte que sur les parties visibles et accessibles, sans déplacement de meubles, sans dégradation des revêtements, des coffrages, des lambris, des cloisons, sans démontage des isolants en recouvrement du solivage.

L'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois, la mission étant de signaler l'état défectueux causé par la présence éventuelle de termites dans un immeuble bâti ou non bâti.

Le bien, objet de ce rapport, est situé dans une zone concernée par un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées par des termites ou susceptibles de l'être à court terme.

L'état relatif à la présence de termites est utilisé pour rendre opérante une clause d'exonération de la garantie de vice caché constitué exclusivement par la présence de termites lors de la vente d'un immeuble bâti ou non bâti.

Conformément à l'article 9 de la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, la personne ayant réalisé le présent état parasitaire n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

§ 7 : Obligations du propriétaire :

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Annexes : Néant

ATTESTATION DE SUPERFICIE

Version en vigueur au 22 décembre 2014 de l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

Date de la mission : 22 mai 2024

Adresse et désignation du bien :

- Adresse : 63 boulevard Gambetta – 78300 POISSY
- Type de bâtiment : Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation
- Appartement T1 – 3^{ème} étage – Porte n° 302 – lot n° 23
- Références cadastrales : Section BD – Parcelles n° 69 / 70 / 71

Propriétaire(s) du bien :

:

Désignation du donneur d'ordre :

- Nom / Raison sociale : SELARL HELDT – CLAISE – LE MAREC / Qualité : Commissaires de Justice
- Adresse : 3 rue de l'Assemblée Nationale – 78000 VERSAILLES
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : Maître Stéphane CLAISE

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :
Raison sociale et nom de l'entreprise :
Adresse :
Numéro SIRET :
Compagnie d'assurance : AXIS SPECIALTY EUROPE SE - Contrat n° 25KW4380PIA

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total surface privative : 28.04 m²
(Vingt-huit mètres carrés zéro-quatre)

Détail des surfaces par pièce en m² :

Pièce ou Local	Etage	Surface privative	Surface non privative
Entrée + rangements	3	4.04	0.00
SdE / WC	3	4.65	0.00
Séjour / Cuisine	3	19.34	0.00
Total		28.04 m²	0.00 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE qu'à titre indicatif.

Fait à Jambville le : 22 mai 2024

Signature de l'opérateur :


DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE
43 Chemin du Hazay - 78440 Jambville - France
SIRET : 490 415 502 00015 - APE : 742 C
TV à la consommation : FR2040415020015

Diagnostica d'Île de France rappelle que dans ses conditions générales de vente concernant la mesure des surfaces, il a été admise une tolérance de 5%.

Attestation sur l'honneur

Dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur

Je soussigné

Atteste exercer en tant que technicien en diagnostics immobiliers dans le respect des obligations réglementaires de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- Être en possession des certifications professionnelles obligatoires depuis le 1^{er} novembre 2007, délivrées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION : 1 place Zaha Hadid - 92400 COURBEVOIE
- Certificat n° 15564827 dans les domaines suivants :
 - Amiante - Plomb - Termites - Performance énergétique - Installation intérieure de gaz - Installation intérieure d'électricité.
- Disposer des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique.
- Répondre aux garanties réglementaires d'assurance avec une RC professionnelle : Assurance : AXIS SPECIALTY EUROPE SE - Contrat n° 25KW4380PIA
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur ouvrage, installations ou équipements.

Jambville le : 22 mai 2024

Diagnostic Immobilier de France

43 chemin de
06 12 18 98 86
490 415 502
TVA Intracommunautaire : FR1549041550200015

JAMBVILLE

425KW4380PIA



ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés NEXUS EUROPE SAS and NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH), coverholder/mandataire de AXIS SPECIALTY EUROPE SE par délégation de souscription n° B1747240425, attestons que :

DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE (numéro SIREN 490 415 502) 43 Chemin du Hazay, 78440 Jambville, France

A souscrit auprès de la compagnie AXIS SPECIALTY EUROPE SE, à Sixth Floor, 20 Kildare Street, Dublin 2, D02 T3V7, République d'Irlande, un contrat d'assurance responsabilité civile sous le n° 425KW4380PIA à effet du 01/01/2024. Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de fautes, erreurs, omissions, négligences, maladresses, inexactitudes pouvant l'incomber du fait de ses activités professionnelles.

Activités garanties

- Diagnostiqueur immobilier effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales

Nature et montant des garanties

Les frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

Garantie principale

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC PROFESSIONNELLE Pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs.	500 000 € par année d'assurance 300.000 € par sinistre tous dommages confondus

Extension de garanties

INTITULE GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES
RC EXPLOITATION Tous dommages confondus	2.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
1. Dommages corporels	2.000.000 € par année d'assurance
1.1 dont recours en faute inexcusable	1.000.000 € par année d'assurance
2. Dommages matériels et dommages immatériels consécutifs	1.000.000 € par année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	100.000 € par année d'assurance
4. Atteintes à l'environnement	500.000 € par année d'assurance
5. Biens confisqués	50.000 € par année d'assurance

La garantie défense pénale et recours est garantie pour un montant par année d'assurance d'EUR 15.000, avec seuil d'intervention de la garantie d'EUR 1.000.

LE MONTANT MAXIMUM POUR L'ENSEMBLE DES GARANTIES EST LIMITE A EUR 2.000.000,00 PAR ANNEE D'ASSURANCE TOUS DOMMAGES CONFONDUS.

Observations

Les missions de diagnostic garanties par ce contrat d'assurance sont les suivantes :

Nexus Europe, SAS au capital de 10 000€, SIREN 79639916 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 25 rue du 4 Septembre, 75002 Paris, France, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 456, 75436 Paris Cedex 06, et est immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'ORIAS à l'adresse <http://www.orias.fr/web/guest/accueil>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. Le succursale britannique, située au 52-56 Leadenhall Street, London EC3A 2EB, est enregistrée au registre des compagnies du Royaume-Uni, UK Companies House, sous le numéro FC039650, établissement numéro BR021088. Nexus Europe SAS (UK Branch) est autorisée et réglementée par l' Autorité de conduite financière britannique (Financial Conduct Authority), FCA, 996390.

1/2
nexusunderwriting.com

425KW4380PIA



- Diagnostics Amiante
 - Examen Avant vente ou Location
 - Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
 - Avant travaux, Après travaux, Avant démolition
- Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- Diagnostic Etat de l'Installation Electrique & Télétravail
- Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
- Diagnostic Etat Parasitaire (Mêrle, Insectes Xylophages, Champignons lignivores)
- Diagnostic Loi Boutin
- Diagnostic Loi Carrez
- Diagnostic Performance Energétique (DPE)
- Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau)
- Diagnostic Termites
- Formateur, Examinateur, Certificateur en diagnostic immobilier
- Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

La présente attestation est valable du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisés dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère

Fait le 20/12/2023,



Le Mandataire, NEXUS EUROPE SAS &
NEXUS EUROPE SAS (UK BRANCH),
pour le compte de l'Assureur,
AXIS SPECIALTY EUROPE SE.

Nexus Europe SAS au capital de 10 000€ SIREN 795109618 RCS Paris APE 6822Z, dont le siège social se situe 25 rue du 4 Septembre, 75002 Paris, France, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Boulogne, CS 82 459, 75436 Paris Cedex 08, et est immatriculée au registre unique des Intermédiateurs en Assurance, Banque et Finance «ORIAS» sous le numéro 13010224. Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'ORIAS, à l'adresse <https://www.orias.fr/votre-assurance>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances. La succursale britannique située au 62-66 Leadenhall Street, London EC3A 2EB, est enregistrée au registre des compagnies du Royaume-Uni (UK Companies House) sous le numéro F0309600, établissement numéro 09021938. Nexus Europe SAS (UK Branch) est autorisée et réglementée par l'Autorité de conduite financière britannique (Financial Conduct Authority), FRN : 966390.

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

SAVOVENTES.FR

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences, ci-dessus répertoriées, répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessus pris en application des articles L271-4 et R.271.1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Gas	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/12/2023	29/12/2030
DIPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	20/02/2023	19/02/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029

Date : 07/11/2023
Numéro du certificat : 15564827

SAVOVENTES.FR

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des modalités prévues des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à son expiration.
Des informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <https://www.bureauveritas.com/fr/certification/index>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zola - 92100 Courcouronnes



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 0524-1895 - ALETAS

Réalisé :

Pour le compte de DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

Date de réalisation : 23 mai 2024 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
63 boulevard Gambetta - Bâtiment
78300 Poissy

Référence(s) cadastrale(s):
BD0069, BD0070, BD0071

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
R313.1	Mouvement de terrain	approuvé	05/05/1999	non	non	p.3
PF06	Inondation	approuvé	30/06/2007	non	non	p.4
S01	Pollution des sols	approuvé	17/12/2018	non	non	p.4
Zonage d'aléa sismique : 1 - Très faible (1)				non		
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)				non		
Commune non concernée par la démarche d'étude de risque lié au secret du toit de edie						

Etat des risques approfondi (Synthèse Risque Argile / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit (1)	Non	
Basias, Basol, Icpe	Oui	27 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Secteur d'information sur les Sols

(2) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R562-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8)

(3) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, modifié par l'arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(4) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/bonnees/plan-de-exposon-au-bruit-pcb>

23 mai 2024
63 boulevard Gambetta
75011 Paris

Commande M
Réf. 0524-1802

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)		
Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation	Oui <i>Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	AZI : Aires des Zones Inondables	Oui <i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non
	Remontées de nappes	Oui <i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire	Non	
 Mouvement de terrain	Non	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	BASIAS : Sites Industriels et activités de service	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations Industrielles	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 Cavités souterraines		<i>Données indisponibles</i>
 Cantonnement TMD	Oui	<i>Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.</i>

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

23 mai 2024
83 boulevard Gambetta
78300 Poissy

Comm
N° 05: AVOVENTES.FR

SOMMAIRE

Synthèses	1
Imprimé officiel	5
Localisation sur cartographie des risques	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble	7
Déclaration de sinistres indemnisés	8
Argiles - Information relative aux travaux non réalisés	9
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	10
Annexes	11

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou le potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le **23/05/2024**

Parcelle(s) : **SD0069, SD0070, SD0071**
83 boulevard Gambetta 78300 Poissy

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>	<small>Ces risques grèvent-ils le bien par l'effet d'une prescription PPRn sur la commune ?</small>	
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Riv. torrentiel-Sécheresse <input type="checkbox"/>	Sécheresse <input type="checkbox"/>	Submersion marine <input type="checkbox"/>	Avalanche <input type="checkbox"/>
Faune de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>		Cyclone <input type="checkbox"/>	Eruption volcanique <input type="checkbox"/>

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

Risques miniers <input type="checkbox"/>	Affaissement <input type="checkbox"/>	Éboulement <input type="checkbox"/>	<small>Ces risques grèvent-ils le bien par l'effet d'une prescription PPRn sur la commune ?</small>	
Pollution des sols <input type="checkbox"/>	Pollution des eaux <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	Tassement <input type="checkbox"/>	Emission de gaz <input type="checkbox"/>

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Risque Industriel <input type="checkbox"/>	Effet thermique <input type="checkbox"/>	Etat de suspension <input type="checkbox"/>	<small>Ces risques grèvent-ils le bien par l'effet d'une prescription PPRn sur la commune ?</small>	
			Effet toxique <input type="checkbox"/>	Projection <input type="checkbox"/>

L'immeuble est situé en secteur d'inspiration ou de débâchage oui non
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui non
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et chronique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location* oui non

*Information à compléter par le vendeur / bailleur, disponible depuis la Préfecture

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en : zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon : zone 1 zone 2 zone 3
Faible Faible avec facteur de transfert Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe NNT (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe NNT* oui non
*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui non
Notes les Informations utiles à disposition par l'outil prédictif 9513-08115 de l'INRS/INRA peuvent exister des SIS dans le département

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et l'acte par décret oui non
 L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme oui, à l'horizon d'exposition de 0 à 25 ans oui, à l'horizon d'exposition de 25 à 100 ans non
 L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui non
 L'immeuble est concerné par une obligation de démolition et de remise en état à l'abandon oui non
*Information à compléter par le vendeur / bailleur

Parties concernées

Vendeur Acquéreur

Avertissement : Si le vendeur n'est pas titulaire ou cessionnaire réglementaire préalable, les sites connus ou présumés qui peuvent être signalés dans les autres documents d'informations préliminaires et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

23 mai 2004
63 boulevard Gambetta
75300 Paris

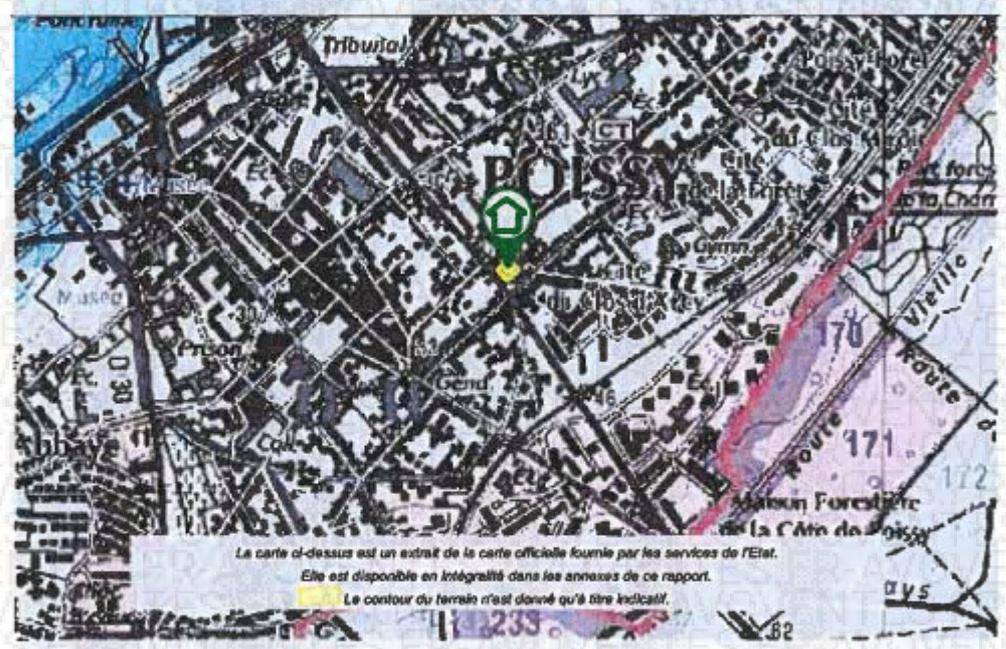
Commande N
RM. 0624-186C

Mouvement de terrain

R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1988

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

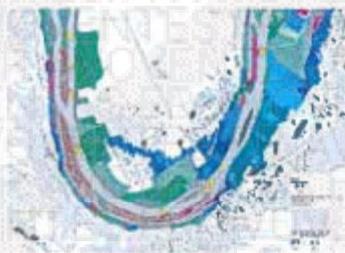


La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

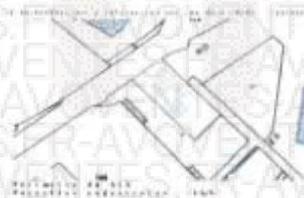
Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par

Le PPRn Inondation, approuvé le 30/06/2007



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 17/12/2018



23 mai 2024
63 boulevard Gambetta
78300 Poissy

Commune
RAF. 8524

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2022	30/09/2022	10/09/2023	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	28/05/2015	05/09/2015	16/09/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	20/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communale sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.gesrisques.gouv.fr/>

Préfecture : Versailles - Yvelines
Commune : Poissy

Adresse de l'immeuble :
63 boulevard Gambetta - Bâtiment
Parcelle(s) : BD0069, BD0070, BD0071
78300 Poissy
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

© AVOVENTES.FR

Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Conformément aux dispositions de l'article R125-24 du Code de l'environnement pris en son dernier alinéa :

« En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien ».

Oui Non

L'immeuble présente des désordres répondant aux critères énoncés dans l'article ci-dessus reproduit

Le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés permettant un arrêt de ces désordres.

23 mai 2024
63 boulevard Gambetta

Commune
R# 0524

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE en date du 23/05/2024 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/06/2021 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021

> Cartographies :

• Cartographie réglementaire du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

Légende du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

Légende du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

• Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité

• Cartographie réglementaire de la sismicité

• Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Arrêté SIDPC n° 2021-025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur [nom] qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur [nom] sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur [nom] sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État <http://www.georisques.gouv.fr>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

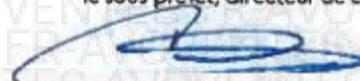
La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

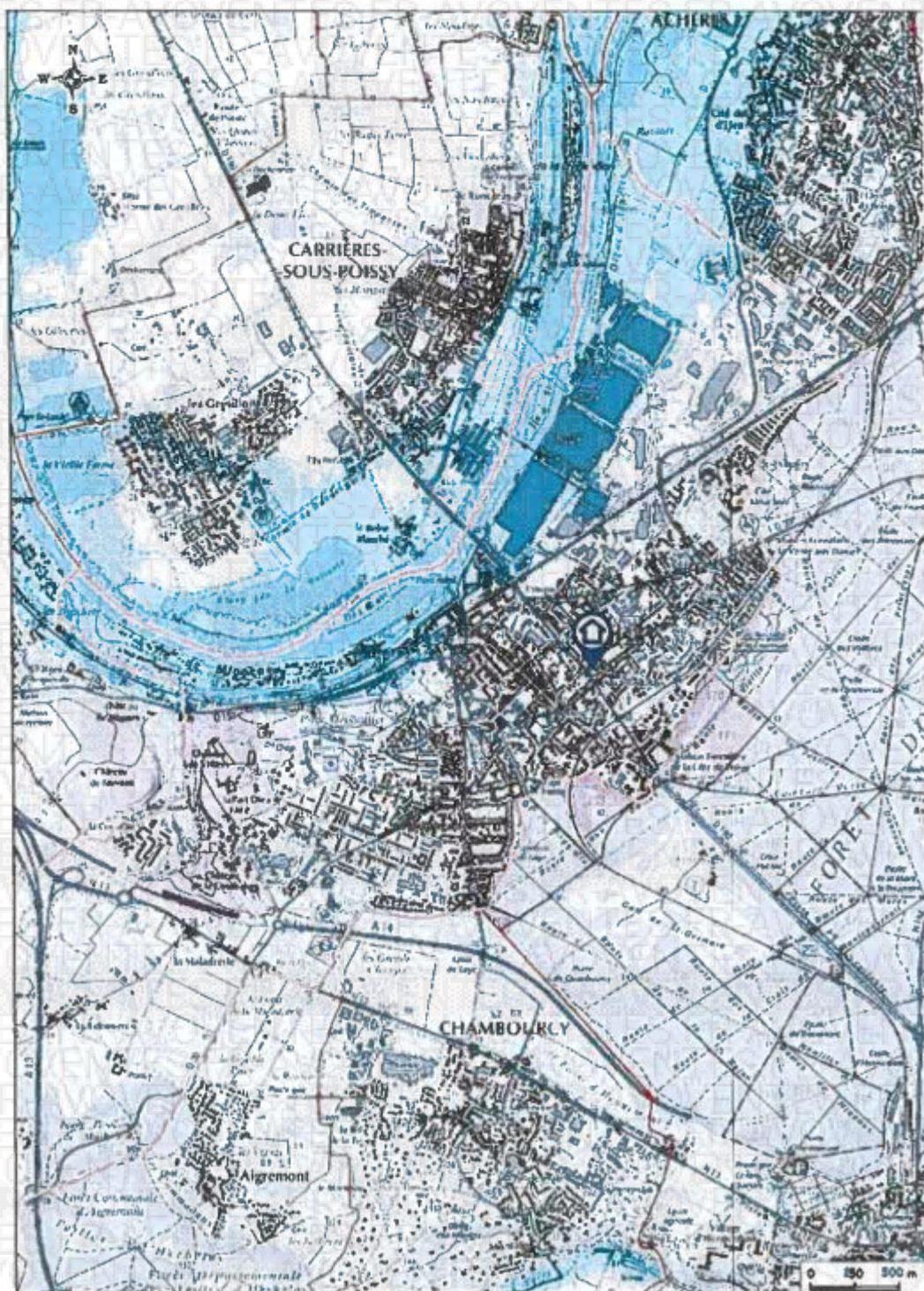
Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-en-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,





maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines



Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de Développement durable

1, rue Jean Bodin

78000 VERSAILLES Cedex

Tel : 01 30 48 78 00

information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R111.8 du code de l'urbanisme

Périmètre de risque d'inondation

PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R111.8 du code de l'urbanisme

Périmètre de risque de mouvement de terrain

Limites :

Départementale Commune Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.8 - DDE78, SNS, DDAF78

- PPRi / DRIE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Cartho®, IGN

Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs

commune de **POISSY - 1/2**

cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000^e

maître d'œuvre



Liberté - Égalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

35, rue de Poissy - BP.805

78000 VERSAILLES Cedex

Tel : 01 30 34 30 00

Direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture

Trébus

Service Environnement / Services Paysages et Risques

maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de l'équipement durable

1, rue Jean Rodière

78000 VERSAILLES Cedex

Tel : 01.39.49.70.00

information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRI approuvé, PPRI prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

Limites :

 Départementale

 Communale

 Commune concernée

Sources des données :

- PPRI de la Seine-R 1113 ; DDE78, SNS, DDAF78

- PPRI : DRIRE IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et 8b Carte®, IGN

Établissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable au tiers, il se substitue aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

commune de POISSY - 2/2 cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000^e

maître d'œuvre



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

78000 VERSAILLES Cedex

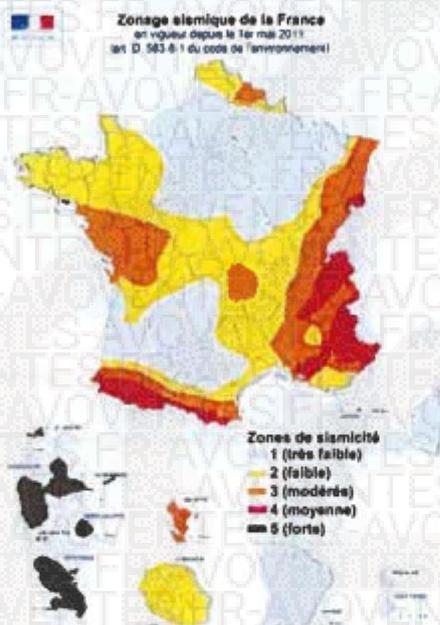
Tel : 01.39.84.38.00

direction départementale
de l'équipement
et de l'agriculture

Service Environnement / Bureau Paysages et Risques

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence		Règles CPMI-EC8 Zones 3/4	Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence		Eurocode 8		
III		Aucune exigence		Eurocode 8		
IV		Aucune exigence		Eurocode 8		

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

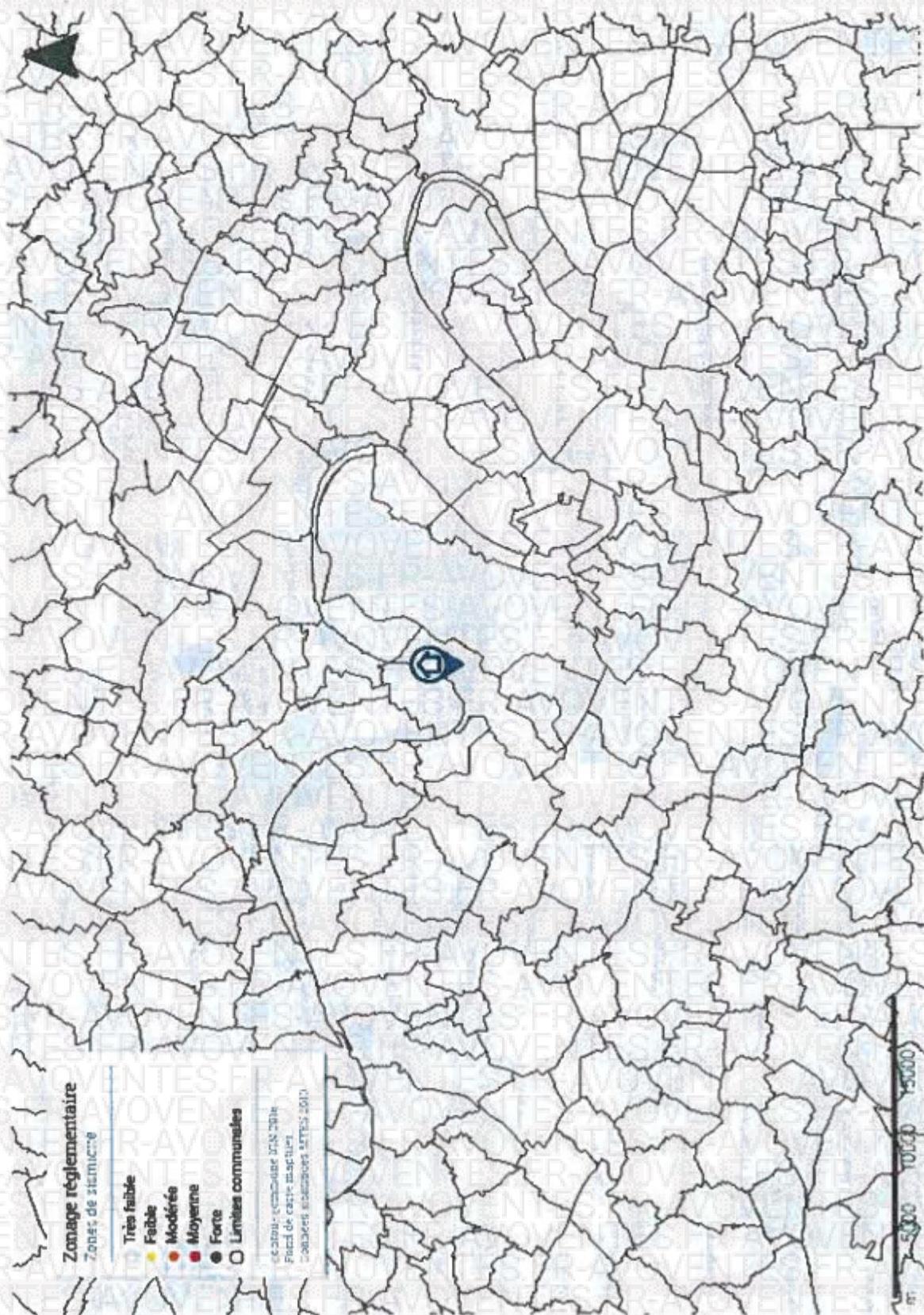
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

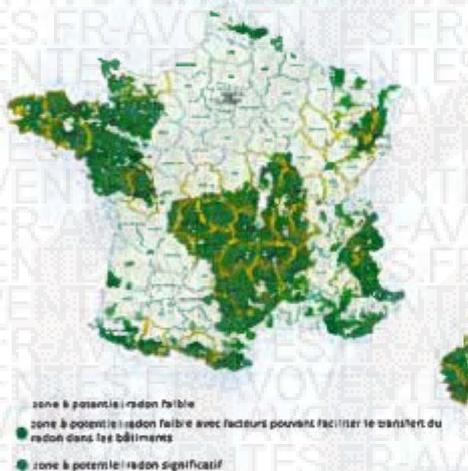
Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr

Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2478E2416172V

établi le : 04/07/2024

valable jusqu'au : 03/07/2034

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : 63 boulevard Gambetta, 78300 POISSY / étage: Niv. 3 - N° lot: 23

type de bien : Appartement

année de construction : 2014

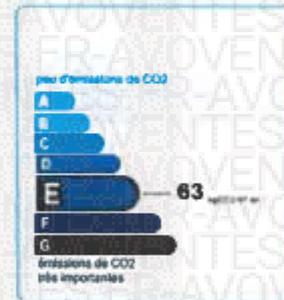
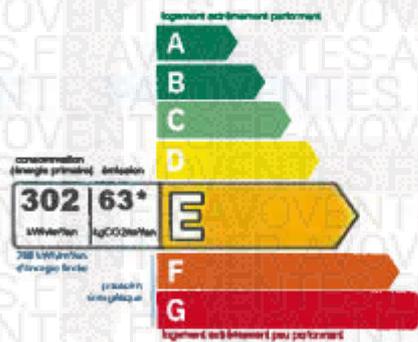
surface de référence : 28.04 m²

propriétaire :

adresse :

Performance énergétique et climatique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 1789 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 9271 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p. 3 pour voir les détails par poste



entre 786 € et 1 064 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE
43 chemin du Haxav

tel : 06.12.18.68.88

email : br.did@gmail.com

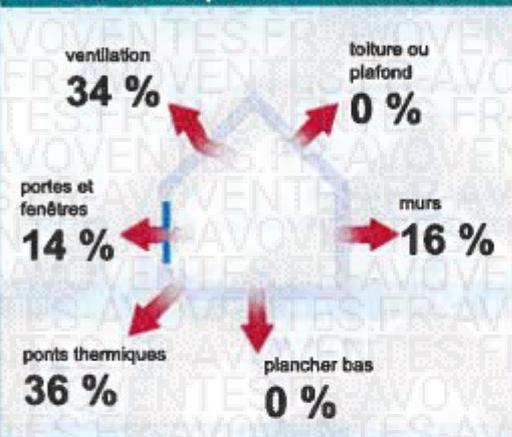
n° de certification : 15564827

organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Adresseur vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont traitées dans la base de données de l'organisme DPE à destination de son client ou en cas de consultation ou de production ultérieure. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE : 0205.010000@0205.010000.fr

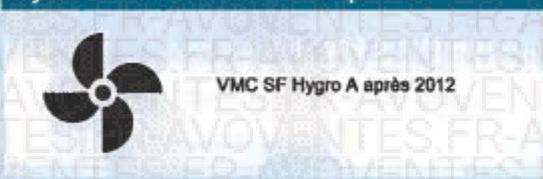
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Confort d'été (hors climatisation)*



*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

- Diverses solutions existent :
- panneaux thermiques
 - panneaux solaires photovoltaïques
 - pompe à chaleur
 - géothermie
 - chauffe eau thermodynamique
 - système de chauffage au bois
 - réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses	
 chauffage	 gaz naturel	2414 (2414 à)	Entre 269€ et 365€		35%
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	5382 (5382 à)	Entre 428€ et 580€		53%
 refroidissement					0%
 éclairage	 électrique	122 (53 à)	Entre 15€ et 21€		2%
 auxiliaires	 électrique	572 (249 à)	Entre 73€ et 99€		10%
énergie totale pour les usages recensés		8 490 kWh (8 098 kWh é.f.)	Entre 786€ et 1 064€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous	

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 74.94l par jour.

é.f. → énergie finale
* Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022 et 2023 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maltriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -24.3% sur votre facture **soit -77 €**
par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



SI climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 74.94l /jour
d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.
31l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -28% sur votre facture **soit -142 €**
par an

astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 2 Sud-Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Nord-Est Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 3 Nord-Ouest Béton banché donnant sur Circulations communes, isolé	très bonne
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture / plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm) avec Fermeture Porte Bois Opaque pleine	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel, installation en 2014, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2014, collectif, production instantanée.
 ventilation	VMC SF Hygro A après 2012
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 vitrages	Bien nettoyer l'intérieur du dormant de fenêtre, pour une aération correct
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 12000 à 22000 €

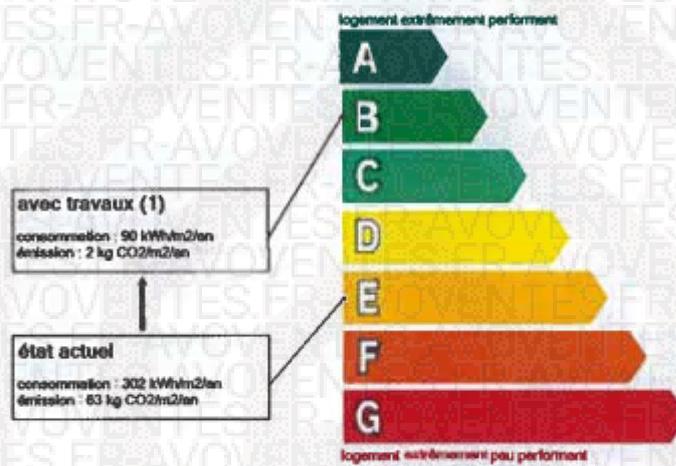
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Ajout d'un nouveau générateur :	
 chauffage	PAC AIR / EAU : Travaux à voter en Assemblée Générale de la copropriété.	SCOP 4.5

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil/
ou 0900 800 700 (gratit d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'radicalisation des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION

Référence du logiciel validé : Analysetimo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE

Référence du DPE : 2478E2416172V

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : BD-69.70.71

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 22/06/2024

Numéro d'immatriculation de la copropriété : AA2461885

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		78 - Yvelines
Altitude	donnée en ligne	32
Type de bien	observée ou mesurée	Appartement
Année de construction	valeur estimée	2014
Surface de référence du logement	observée ou mesurée	28,04
Surface de référence de l'immeuble	document fourni	1741
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	1
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2,5
Nb. de logements du bâtiment	observée ou mesurée	33

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	observée ou mesurée	5,26 m²
Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
Épaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
Année isolation	document fourni	> 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Doubleage	observée ou mesurée	absence de doubleage
Surface	observée ou mesurée	21,15 m²
Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 3 Nord-Ouest	Épaisseur mur	⊗ observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	⊗ observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	📄 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊗ observée ou mesurée	Non
	Inertie	⊗ observée ou mesurée	Légère
	Doublage	⊗ observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	⊗ observée ou mesurée	1,22 m ²
	Matériau mur	⊗ observée ou mesurée	Béton benché
	Épaisseur mur	⊗ observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / Inconnue	⊗ observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	📄 document fourni	> 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	⊗ observée ou mesurée	Non
	Inertie	⊗ observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	⊗ observée ou mesurée	Hall d'entrée (porte d'accès avec fermeture automatique)
Plafond 1	Surface Au	⊗ observée ou mesurée	3 m ²
	Surface Aue	⊗ observée ou mesurée	4 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	📄 document fourni	Oui
	Doublage	⊗ observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	⊗ observée ou mesurée	28,04 m ²
	Type	⊗ observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / Inconnue	⊗ observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	⊗ observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	⊗ observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface	⊗ observée ou mesurée	28,04 m ²
Plancher 1	Type de plancher bas	⊗ observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / Inconnue	⊗ observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	⊗ observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	⊗ observée ou mesurée	Local chauffé
	Surface de baies	⊗ observée ou mesurée	3,34 m ²
	Type de vitrage	⊗ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Épaisseur laine air	⊗ observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	⊗ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	⊗ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Fenêtre 1	Double fenêtre	⊗ observée ou mesurée
Inclinaison vitrage		⊗ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie		⊗ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
Positionnement de la menuiserie		⊗ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture		⊗ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans sousassement
Type volets		⊗ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 12mm)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Orientation des baies	Ⓟ observée ou mesurée	Nord	
Type de masque proches	Ⓟ observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Type de masques lointains	Ⓟ observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Oui	
Type de menuiserie	Ⓟ observée ou mesurée	Bols	
Type de porte	Ⓟ observée ou mesurée	Opaque pleine	
Surface	Ⓟ observée ou mesurée	1,78 m²	
Présence de joints	Ⓟ observée ou mesurée	Non	
Linéaire Mur 1 Nord-Est (vers le haut)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	3,44 m
Linéaire Mur 2 Sud-Est (vers le haut)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	8,46 m
Linéaire Mur 3 Nord-Ouest (vers le haut)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	1,2 m
Linéaire Mur 1 Nord-Est (vers le bas)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	3,44 m
Linéaire Mur 2 Sud-Est (vers le bas)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	8,46 m
Linéaire Mur 3 Nord-Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	1,2 m
Linéaire Mur 1 Nord-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 2 Sud-Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 1 Nord-Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Mur 2 Sud-Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	2,5 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1 Nord-Est	Type de pont thermique	Ⓟ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	Ⓟ observée ou mesurée	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Longueur du pont thermique	ρ observée ou mesurée	5,67 m	
Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ observée ou mesurée	5 cm	
Retour isolation autour menuiserie	ρ observée ou mesurée	Non	
Position menuiseries	ρ observée ou mesurée	Nu Intérieur	
Type de pont thermique	ρ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur	
Type isolation	ρ observée ou mesurée	ITI	
Linéaire Porte 1 Mur 3 Nord- Ouest	Longueur du pont thermique	ρ observée ou mesurée	5,05 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	ρ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	ρ observée ou mesurée	Nu Intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	Ⓟ observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
	Type générateur	Ⓟ observée ou mesurée	Chaudière standard
	Surface chauffée	Ⓟ observée ou mesurée	28.04 m ²
	Année d'installation	Ⓟ observée ou mesurée	2014
	Energie utilisée	Ⓟ observée ou mesurée	Gaz
	Présence d'une ventouse	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
	QPO	✗ valeur par défaut	0.24 kW
	Pn	📄 document fourni	24 kW
	Rpn	✗ valeur par défaut	90.35 %
	Rpint	✗ valeur par défaut	89.52 %
	Présence d'une veilleuse	Ⓟ observée ou mesurée	Non
	Type émetteur	Ⓟ observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	Ⓟ observée ou mesurée	28.04 m ²
	Type de chauffage	Ⓟ observée ou mesurée	Central
Chaudière standard Gaz naturel	Équipement d'interruption	Ⓟ observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de complage	Ⓟ observée ou mesurée	Non
	Type générateur	Ⓟ observée ou mesurée	Chaudière standard Gaz naturel
	Type production ECS	Ⓟ observée ou mesurée	Collectif
	Isolation du réseau de distribution	Ⓟ observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	Ⓟ observée ou mesurée	Non
Ventilation	Production en volume habitable	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
	Type de ventilation	Ⓟ observée ou mesurée	VMC SF Hygro A après 2012
	Année installation	📄 document fourni	2014
	Plusieurs façades exposées	Ⓟ observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	Ⓟ observée ou mesurée	Oui

équipements

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à

Monsieur  avoir fait l'acquisition de :

AVOVENTES.FR

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean DELFAUD, Notaire Associé à POISSY (YVELINES) en date du 28 novembre 2014, dont une copie a été publiée au troisième bureau du Service de la Publicité Foncière de Versailles, le 15 décembre 2014, Volume 2014 P numéro 7538.



N° 11150*02
**DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES**
 Formulaire obligatoire
 Décret n° 65-1350 du 14/10/1965,
 Art. 65



N° 3267-P SD
 (08-2014)
 @internet-DGFIP

FORMULAIRE À IMPRIMER RECTO/VERSO

BORDEREAU D'INSCRIPTION

Service de la publicité foncière	Dépôt	Date	N°
		Vol.	
Effet jusqu'au :	Principal :	Taxes :	
	Accessoires :	CSF ⁽¹⁾ :	
	Total	Total :	
INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE Ayant effet jusqu'au CINQ JUIN DEUX MIL QUARANTE-SEPT		<input type="checkbox"/> l'échéance <input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance <input checked="" type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas <small>déterminée et fixée</small>	
Est requise avec élection de domicile à :		DOMICILE	
En l'Office Notarial de POISSY, 11 Boulevard Devaux			
En vertu de :		ACTE DE GRANTIER	
D'un acte reçu par : Maître Jean DELFAUD, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Frédéric AUJAY - Bertrand SOULAT - Fabienne WENDLING-HILLION - Jean DELFAUD, Notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à POISSY, 11, Boulevard DEVAUX. Le 28 novembre 2014 Contenant PRET par : CREDIT FONCIER DE FRANCE AU PROFIT DE : <small>CREDIT FONCIER DE FRANCE</small> la somme ci-après indiquée ET AFFECTATION HYPOTHECAIRE de l'immeuble ci-après désigné.			
Au profit de :		CREDIT FONCIER	
La société dénommée CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 1.331.400.718,80 €, dont le siège est à PARIS CEDEX 01 (75050) , 19 rue des Capucines BP 65, identifiée au SIREN sous le numéro 542029848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.			
PRETEUR			
Centre :		PARIS	

(1) CSF : Contribution de sécurité immobilière

Sur :

IMMEUBLE GREU

Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS :

Un ensemble immobilier situé à POISSY (YVELINES) 78300 61 à 65, boulevard Gambetta :

Un ensemble immobilier dénommé LE COSY, composé d'un bâtiment avec une cage d'escalier et ascenseur, desservants les niveaux du R-1 au R+5.

Cadastré :

Secteur	N°	Lieu	Surface
BD	69	61, bd Gambetta	00 ha 03 a 08 ca
BD	70	63, bd Gambetta	00 ha 03 a 55 ca
BD	71	65, bd Gambetta	00 ha 04 a 16 ca

Total surface : 00 ha 10 a 79 ca

Lot numéro vingt-trois (23)

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DELFAUD notaire à POISSY le 28 novembre 2014, en cours de publication au service de la publicité foncière de VERSAILLES 3EME.

Appartenant à :

PROPRIETAIRE

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est simultanément requise.

Pour sûreté de :

CRÉANCE GARANTIE

- De la somme de CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS, montant en principal du prêt dont la dernière échéance sera exigible le 5 juin 2046, ci	145.390,00
- Des intérêts au taux annuel de 3,50%	Mémoire
- Des accessoires comprenant notamment : a) toutes sommes dues pour frais et avances, les loyaux coûts du contrat de prêt et de leurs suites, telles que la copie exécutoire de cet acte, si l'inscrivant venait à en faire l'avance, frais de poursuite et de mise à exécution, dommages et intérêts, indemnités en cas de remboursement anticipé ou d'exigibilité avant terme, et tous frais taxables. b) intérêts de toutes sommes en souffrance et de toutes avances dans les conditions prévues au contrat de prêt.	29.078,00
Lesdits accessoires évalués à	
Total à inscrire sauf Mémoire	174.468,00



SELARL Stanislas HELDT
Stéphane CLAISE
Jacques-Yves LE MAREC
Commissaires de Justice Associés

Louis-Victor LOGER
Commissaire de Justice

3 rue de l'Assemblée Nationale
B.P. 465
78004 VERSAILLES CEDEX
01.39.50.55.51 / hy@orange.fr

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPÉDITION



**GESTIONNAIRE DU
DOSSIER**
Béatrice CHOCHON

Email : hy@orange.fr

REF A RAPPELER :
2303858 - BC
18101/2024

MOYENS DE PAIEMENT



01.39.50.55.51

VIREMENT :
Iban : FR95 4003 1000 0100 0034 3731
V64
Bic : CDCG FR PP

CHEQUE :
ndiv : SELARL HELDT CLAISE LE MAREC



SIGNIFICATION D'UNE LETTRE

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE DIX-SEPT JANVIER

La SELARL HELDT CLAISE LE MAREC, Commissaires de Justice associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à la résidence de VERSAILLES (Yvelines) 3, rue de l'Assemblée Nationale, soussignée par l'un d'eux

À :

À LA DEMANDE DE :

CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 €, immatriculé au registre du commerce de PARIS sous le numéro 542 029 848, et dont le siège social est 182 Avenue de France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.
Étant domicile en mon Etude

Je vous remets copie de : courrier ayant pour objet déchéance du terme et exigibilité et du contrat n°P0004747320 du 28 novembre 2023

La présente signification vous est faite à telles fin que de droit.



CRÉDIT FONCIER

Page 1/1

EXPÉDITION

RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cedex 9

NANTERRE, le 28/11/2023

Dossier suivi par : CONTENTIEUX
PARTICULIERS 3
Emetteur : 102
Tél : 01 49 77 91 17 (Appel non surtaxé)
Télécopie : Fax : 01 70 36 54 77
Mail : services-clients@creditfoncier.fr
Réclamations et Sinistres Assurance
09 69 39 29 27 (appel non surtaxé)

Lettre Recommandée

Objet : Déchéance du terme et exigibilité et du contrat n° P0004747320

Monsieur,

Nous constatons que vous n'avez pas régularisé votre compte de prêt dans le délai de 30 jours de la mise en demeure du 12 août 2022.

Votre dossier est désormais pris en charge par la Direction du Contentieux.

Conformément à la clause « Exigibilité anticipée - Déchéance du terme », de votre contrat de prêt, nous vous notifions par la présente la résolution de votre prêt à la date du 5 octobre 2022.

En conséquence, la totalité de la créance est exigible et vous devez nous rembourser les sommes empruntées en principal, intérêts et accessoires, outre une indemnité égale à 7% des sommes dues, soit la somme de 145.201,16 Euros en date du 30 novembre 2023.

Votre dossier va être transmis à notre avocat pour engager toute procédure judiciaire à votre encontre, notamment la saisie immobilière du bien hypothéqué, dont les frais seront à votre charge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de Service

COSPXY #1.COSPNT #AMIMED_IDSP11 #43199 4747320



2301858

Stanislas HELDT – Stéphane CLAISE – Jacques-Yves LE MAREC
COMMISSAIRES DE JUSTICE
3 rue de l'Assemblée Nationale - B.P. 465
78004 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 39 50 55 51 (hy@orange.fr)

Acte 588170

SIGNIFICATION DE L'ACTE A L'ETUDE

le dix-cent lanvier deux-mille-dix-neuf

© AVOVENTES.FR

N'ayant pu, lors de mon passage, avoir de précisions suffisantes sur le lieu où rencontrer le destinataire de l'acte.

Le domicile étant certain ainsi qu'il résulte des vérifications suivantes :

- ✓ Le nom est inscrit sur la boîte aux lettres.

Circonstances rendant impossible la signification à personne :

- ✓ Personne n'est présent ou ne répond à mes appels.

La signification à destinataire s'avérant impossible, et en l'absence de toute personne présente au domicile capable ou acceptant de recevoir l'acte, copie de l'acte a été déposée par Clerc Assermenté sous enveloppe fermée ne comportant d'autres indications que d'un côté le nom et l'adresse du destinataire de l'acte et de l'autre mon cachet apposé sur la fermeture du pli, en notre Etude 3 rue de l'Assemblée Nationale B.P. 465. 78004 VERSAILLES

Conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile, un avis de passage conforme aux prescriptions de l'article 655 a été laissé ce jour à l'adresse du signifié.

La lettre prévue par l'article 658 du C.P.C. comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et copie de l'acte de signification a été adressée dans le délai prévu par la loi.

Le présent acte n'est pas soumis à taxe fiscale et comporte 3 feuilles sur l'original et 3 feuilles sur la copie.
Les mentions relatives à la signification sont visées par le Commissaire de Justice.

Coût définitif de l'acte :

COUT DE L'ACTE	
Emolument	51,06
SCT	7,67

H.T.	58,73
Tva 20,00%	11,75
Timbres	3,64

Coût de l'acte	74,12

Me HELDT Commissaire de Justice Associé

Stanislas HELDT
Commissaire de Justice Associé





CRÉDIT FONCIER

Duplicata du: 06/09/2022 15:03:15
Page 1/1

RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cedex 9

Dossier suivi par : PRE CONTENTIEUX
Emetteur : 158
Tél : 01 49 77 91 17 (Appel non surtaxé)
Mail : services-clients@creditfoncier.fr

Réclamations et Sinistres Assurance :
09 69 39 29 27 (appel non surtaxé)

Références :
© AVOVENTES.FR

CHARENTON LE PONT, le 12/08/2022

LP 2C 178 627 6382 0



17 18 17 - C. 9068 17 - N°43199 4316007 cedex114DOOCOME2022



Lettre Recommandée

Objet : Mise en demeure

Paiement sécurisé par CB
sur votre Espace Client Internet :
www.creditfoncier.fr

Monsieur,

Je constate que, malgré nos précédentes correspondances, votre prêt / vos prêts présente(nt) toujours au 12/08/2022 un solde débiteur dont vous trouverez le détail ci-dessous :

au titre du prêt N° 4747320	6139,37 €
Total dû	6139,37 €

Je vous mets en demeure de régler par tous moyens à votre convenance la somme de 6139,37 € nécessaire à la mise à jour de votre prêt / vos prêts, sauf à parfaire du compte définitif des intérêts de retard.

Je vous précise, qu'à défaut de paiement des sommes dues sous 30 jours :

- La totalité de notre créance deviendra exigible (capital non encore amorti, solde débiteur, intérêts et tous accessoires) en application de la clause d'exigibilité anticipée mentionnée aux conditions générales de votre contrat / vos contrats de prêt.
- Votre dossier sera alors transmis au service Contentieux qui procédera au recouvrement de la créance par voie judiciaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable de Service



11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



N° 3233-SD
(01-2018)
@internet-DGF-IP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande H5774
Déposée le 18/01/2023
Références du dossier 8339

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

VERSAILLES 2 (ANCIENNEMENT)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité ¹ : SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT
Adresse : 21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES
N/REES: CFF/CI/ALETAS : 9/23
Courriel ² :
Téléphone : 01.88.60.37.37
À VERSAILLES le 10 / 01 / 2023
Signature (obligatoire) : Élisa Gueilhers Avocat

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou irrégularité dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social	Date et lieu de naissance N° SIREN
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	POISSY (78300)	Section BD numéro 69		23
2		Section BD numéro 70		FG
3		Section BD numéro 71		
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL
Période allant du 1^{er} janvier 1956¹ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER
Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : / /
- le point d'arrivée, au plus tard le / /
Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? *si oui, cochez la case*

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOI-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	0	x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :	0	x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT

chèque à l'ordre du Trésor public
 virement
 numéraire (si n'excède pas 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 défaut ou insuffisance de provision
 demande non signée et/ou non datée
 autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2**

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H5774 (16)
déposée le 18/01/2023, par Maître GUELLHERS ELISA

Ref. dossier : HF POISSY BD 69-70-71 lot 23

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1973 au 23/10/2022 (date de mise à jour fichier)
 Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 4 faces de copies jointes.
 Il n'existe que les 16 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 24/10/2022 au 18/01/2023 (date de dépôt de la demande)
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 19/01/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,

Le comptant

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°79-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H5774

2 7804P03 0000180152 0000 R

SECTION : **POISSY** N° de PLAN : **GAMBETTA** N° 61

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN

2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)

3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES

4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

IMMOBILISABLE (SAISIE ou BIEN) : **IMMOBILISABLE**

IMMOBILISABLE (SAISIE ou BIEN) : **IMMOBILISABLE**

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN	2 - LOTISSEMENT (obligation de lots en représentation)	3 - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES	4 - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES
<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>	<p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p> <p>1 - DENSIFICATION DE L'URBAIN</p>

2 7804 P03 0000180155 0000 R

N° 65 x 65

SECTION 13D de PLAN : 71 Du **GAMBETTA**

COMMUNE : **POISSY**

III - POSALITÉS CONCERNANT L'IMMOBILITÉ DÉCRITÉES (ou les les le soussigné)

A - MUTATIONS B - CHARGES C - MORTGAGES ET HYPOTHÈQUES

© AVOVENTES.FR

I - DÉSIGNATION DE L'IMMOBILITÉ

Une maison bâtie sur terrain de 11m x 11m de dimensions cadastrales au lotissement (D. 101) et divisée en deux lots de 5,5m x 5,5m. Pour et pour dit 1338 m². C. 101 1338 pour et pour dit (C. 101)

II - SITUATION DES BIENS (ou les les soussigné)

N°	Relevés	Partiels	Etage	Nombre de pièces par étage	Surface de la parcelle	Relevés complémentaires
1						7
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
33						
34						
35						
36						
37						
38						
39						
40						
41						
42						
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
50						
51						
52						
53						
54						
55						
56						
57						
58						
59						
60						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67						
68						
69						
70						
71						
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
80						
81						
82						
83						
84						
85						
86						
87						
88						
89						
90						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
100						

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

N° d'ordre : 1 Date de dépôt : 06/12/2005 Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P10361 Date de l'acte : 27/10/2005
 Nature de l'acte : VENTE
 Rédacteur : NOT MARTEAU / CHATOU

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005P10361 :

Disposant, Donateur		se ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
2			
3			
Bénéficiaire, I		ce ou N° d'identité	
Numéro			
1			
4			
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
tous	PI	POISSY	BD 69
			Volume
			Lot

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 215.000,00 EUR

Complément : Proportions d'acquisition :
 Madame BAILLAUD 60%
 Mademoiselle NUMERIC 40%

N° d'ordre : 2 Date de dépôt : 06/12/2005 Référence d'enlèvement : 7804P03 2005V3944 Date de l'acte : 27/10/2005
 Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS
 Rédacteur : NOT MARTEAU / CHATOU
 Domicile élu : EN L'ETUDE

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005V3944 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
	CRCAM DE PARIS ET D' ILE DE FRANCE				
Débiteurs		Numéro de Naissance ou N° d'identité			
Numéro	Désignation des personnes				
1					
2					
Immeubles					
Débiteurs	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		POISSY	BD 69		

Montant Principal : 204 450,00 EUR Accessoires : 40 890,00 EUR Taux d'intérêt : 3,00 %
 Date extrême d'exigibilité : 05/10/2025 Date extrême d'effet : 05/10/2027

N° d'ordre : 3

Date de dépôt : 17/03/2009

Référence d'enlèvement : 7804P03 2009P1805

Date de l'acte : 19/02/2009

Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECESS
 Rédacteur : NOT COSQUER / POISSY

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1805 :

Disposant Donateur

Numéro Désignation des personnes

Date de naissance ou N° d'identité

6

Bénéficiaire.

Numéro

avec ou N° d'identité

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 7

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H5774

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1805 :

Immeubles		Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
1a5	NI	POISSY		BD 70		
7	US	POISSY		BD 70		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autonsation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté.

Disposant décédé le 22/07/2002 laissant son conjoint survivant (n° 7) pour la totalité en usufruit et ses héritiers (n° 1,2 et 5) chacun pour 1/9ème et (n° 3 et 4) chacun pour 1/3.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 17/03/2009	Référence d'enchaînement : 7804P03 2009P1806	Date de l'acte : 19/02/2009
Nature de l'acte : CESSION A TITRE DE LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION			
Rédacteur : NOT COSQUER / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1806 :

Disposant, Donateur	Numéro	Nom	Prénoms	Date de naissance	Sexe	Adresse	Code postal	Commune	Département	Pays	Signature	Date	Force ou N° d'identité
	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1806 :

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Loi
6	NI	POISSY	BD 70		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 101.500,00 EUR

Complément : Quantité licite : 1/2 en nue-propriété.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 02/07/2009	Référence d'enlèvement : 7804P03 2009P3893	Date de l'acte : 18/06/2009
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT MACRON / VERSAILLES		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P3893 :

Disposant, Donateur	Désignation des personnes	ou N° d'identité			
1					
2					
Bénéficiaire	Personnes	ou N° d'identité			
3					
Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Loi
3	TP	POISSY	BD 69		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 270.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

N° d'ordre : 6 Date de dépôt : 09/07/2009 Référence de dépôt : 7804P03 2009D7973 Date de l'acte : 03/07/2009
Nature de l'acte : **RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 06/12/2005 Sages : 7804P03 Vol 2005V N° 3944**
Rédacteur : NOT HARLAY / POISSY
Domicile élu :

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009D7973 :

Débiteurs		Désignation des personnes		Numéro ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes	Volume	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1					
2					
Immeuble	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Débiteurs		POISSY	BD 69		

N° d'ordre : 7 Date de dépôt : 17/03/2011 Référence d'enlèvement : 7804P03 2011P2306 Date de l'acte : 18/02/2011
Nature de l'acte : **VENTE**
Rédacteur : NOT Guy BIGOT / RUEIL MALMAISON

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2011P2306 :

Disposant, Donateur		Numéro ou N° d'identité			
Numéro	Désignation cadastrale	Volume	Lot		
2					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1					
3					

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2011P2306 :

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires					
tous	PI	POISSY	BD 70		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominant EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 310,000,00 EUR

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 18/1/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P6971	Date de l'acte : 31/10/2014
	Nature de l'acte : VENTE		
	Réducteur : NOT Frédéric AULAY / POISSY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P6971 :

Disposant, Donateur		N° d'identité	
Numero	Désignation des personnes		
1			
2			
	Bénéficiaire		N° d'identité
	Numero		
3			
Immeubles		N° d'identité	
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
	TP	POISSY	BD 70
			Volume
			Lc

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominant EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 490,000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

N° d'ordre : 9 Date de dépôt : 20/11/2014 Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7014 Date de l'acte : 31/10/2014
 Nature de l'acte : **VENTE ET DATON EN PAIEMENT**
 Rédacteur : NOT Frédéric AUJAY / POISSY

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 41 du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révélées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 10 Date de dépôt : 25/11/2014 Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7100 Date de l'acte : 30/10/2014
 Nature de l'acte : **ATTESTATION APRES DECES**
 Rédacteur : NOT DUMONT / MEULAN EN YVELINES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7100 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	des personnes		
1			
Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	des personnes		
2			
3			
4			
Immeuble		Lot	
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale
2ac3	NI	POISSY	BD 71
4	US	POISSY	BD 71
		Volume	

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UT : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 260.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7100 :

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté
 Dispositif décédé le 14/04/2014 laissant son conjoint survivant (n° 4) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit et ses 2 héritiers (n° 2 et 3) chacun pour moitié.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 26/11/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7137	Date de l'acte : 31/10/2014
Nature de l'acte :	VENTE		
Rédacteur :	NOT Frédéric AUJAY / POISSY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7137 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
3			
Bénéficiaire, D			
4			1 N° d'identité
Immeubles			
4			
Bénéficiaires		Désignation cadastrale	Volume
		BD 71	
			Lot

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfonds UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 520.000,00 EUR

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 11/12/2014	Référence de dépôt : 7804P03 2014D12257
Nature de l'acte :	INFORMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 20/11/2014 Sages : 7804P03 Vol 2014P N° 7014	
Rédacteur :	/	

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014D12257 : Vente du 31/10/2014 Me AUJAY notaire à POISSY

Disposant, Donateur		N° d'identité		
Numéro	Personnes	Numéro	Personnes	
1				
Bénéficiaire		N° d'identité		
Numéro	Personnes	Numéro	Personnes	
2				
Immeubles		N° d'identité		
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
2	TP	POISSY	BD 69	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Dominant EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Trefond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Infirmité de mise en instance de rejet - les lots 19, 22, 65, 66 de la copropriété cadastrée POISSY BD 69, 70 et 71 n'auraient pas dû être réservés et identifiés compte tenu du fait qu'il s'agit d'une obligation de faire (l'état descriptif de division et le transfert de propriété interviendront ultérieurement).
 Prix : 110 000 euros comprenant et 342 760 euros daton en paiement.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 15/12/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7537	Date de l'acte : 28/11/2014
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE			
Rédacteur : NOT DELFAUD / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7537 :

Disposants		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des Personnes	Numéro	Personnes
1			
Immeubles		N° d'identité	
Commune	Désignation Cadastre	Numéro	Personnes
POISSY	BD 69 à BD 71		
		Volume	Lot

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7537 :

Immeubles	Désignation Cadastre	Volume	Lot
Commune POISSY	BD 69 à BD 71		
		1 à 66	

Complément : - Division en 66 lots numérotés de 1 à 66 inclus.
 - Tarifs exprimés en 10 000èmes.
 - Syndicat des copropriétaires dénommé : SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE RESIDENCE LE COSY.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 15/12/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7538	Date de l'acte : 28/11/2014
Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT			
Rédacteur : NOT DELPAUD / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7538 :

Disposant, Donateur	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1 Numéro		
2 Bénéficiaire,		
1 Numéro	nes	n° d'identité

*Merci de
 vous en
 remercier*

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	POISSY	BD 69 à BD 71		23

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
 Prix / Évaluation : 142.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 23/10/2022

N° d'ordre : 15 Date de dépôt : 15/12/2014 Référence d'enlèvement : 7804P03 2014V3008 Date de l'acte : 28/11/2014

Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**

Rédacteur : **NOT DELFAUD / POISSY**

Domicile élu : **POISSY en l'étude**

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014V3008 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	CREDIT FONCIER DE FRANCE	

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles	Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		POISSY	BD 69 à BD 71		23

Montant Principal : 145.390,00 EUR Accessoires : 29.078,00 EUR Taux d'intérêt : 3,50 %
 Date extrême d'exigibilité : 05/06/2046 Date extrême d'effet : 05/06/2047

N° d'ordre : 16 Date de dépôt : 30/12/2015 Référence d'enlèvement : 7804P03 2015P8698 Date de l'acte : 28/11/2015

Nature de l'acte : **DEPOT DE PIECES - CAHIER DES CONDITIONS GENERALES DES VENTES**

Rédacteur : **NOT DELFAUD / POISSY**

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2015P8698 :

Disposant, Donateur	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		

Immeubles	Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1		TP	POISSY	BD 69 à BD 71		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2015P8698 :

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domaiier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Touie propriété TR : Tréland UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Dépit de pièces et Cahier des conditions générales des ventes en l'état futur achèvement.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 17 pages y compris le certifiat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 01 30974698
Mél. : spf.versailles2@dgif.finances.gouv.fr

Maire GUELLERS ELISA
21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES



FINANCES PUBLIQUES

- > Vous trouverez dans la présente transmission :
- > Le récapitulatif des désignations des irrégularités et des personnes requises ainsi que celles connues de Fdjp pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 19/01/2023

7804P02 2023H5774

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1973 au 18/01/2023

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
498	POISSY	BD 69 à BD 71		23

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 06/12/2005	références d'enlèvement : 7804P03 2005P10361	Date de facte : 27/10/2005
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 06/12/2005	références d'enlèvement : 7804P03 2005V2944	Date de facte : 27/10/2005
	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 17/03/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P1805	Date de facte : 19/02/2009
	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 17/03/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P1806	Date de facte : 19/02/2009
	nature de l'acte : CESSION A TITRE DE LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION		
N° d'ordre : 5	date de dépôt : 02/07/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P2893	Date de facte : 18/06/2009
	nature de l'acte : VENTE		

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 09/07/2009	références d'enlèvement : 7804P03 200907973	Date de l'acte : 03/07/2009
nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 06/12/2005 Sages : 7804P03 Vol 2005V N° 3944	nature de l'acte : VENTE	références d'enlèvement : 7804P03 2011P2306	Date de l'acte : 19/02/2011
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 17/03/2011	références d'enlèvement : 7804P03 2011P2306	Date de l'acte : 31/10/2014
nature de l'acte : VENTE	nature de l'acte : VENTE	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7014	Date de l'acte : 31/10/2014
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 19/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7014	Date de l'acte : 30/10/2014
nature de l'acte : VENTE ET DATON EN PAIEMENT	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7137	Date de l'acte : 31/10/2014
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 25/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014D12257	
nature de l'acte : VENTE	nature de l'acte : INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 20/11/2014 Sages : 7804P03 Vol 2014P N° 7014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7537	Date de l'acte : 29/11/2014
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 11/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7537	
nature de l'acte : VENTE	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7398	Date de l'acte : 29/11/2014
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 15/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7398	
nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT			

N° d'ordre : 15

date de dépôt : 15/12/2014

références d'enlissement : 7804P03 2014V3008

Date de l'acte : 28/11/2014

nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**

N° d'ordre : 16

date de dépôt : 30/12/2015

références d'enlissement : 7804P03 2015P6698

Date de l'acte : 28/11/2015

nature de l'acte : **DEPOT DE PIECES - CAHIER DES CONDITIONS GENERALES DES VENTES**

cerfa
11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Service de
de
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
12 JUN 2024
DOS
PNOV

COMPTABILISÉ
N° 3233-SD
(01-2018)
@internet-DGFiP
CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
N° de la demande : F. 1. 5. 5
Déposée le : 12.06.2024
Références du dossier : 29.097

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :
VERSAILLES 2

Identité 1 : SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT
Adresse : 21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES
N°REFS.CEE.
Courriel 2 :
Téléphone : 01.88.60.37.37
À VERSAILLES le 10 / 06 / 2024
Signature (obligatoire) : Elisa Gueilhers Avocat

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'état - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si la personne est physique, elle appartient à une ou plusieurs familles de même nom.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social 2	Date et lieu de naissance 3 N° SIREN
1				
2				
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'état - art. 8, 1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si la personne est physique, elle appartient à une ou plusieurs familles de même nom.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue, et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	POISSY (78300)	Section BD numéro 69		23
2		Section BD numéro 70		FG
3		Section BD numéro 71		
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956 à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : / /
- le point d'arrivée, au plus tard le : / /
Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

1 Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). 2 L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
3 Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. 4 ou date de renouvellement du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)

	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	0	x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :	0	x 2 € = +	€
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT

chèque à l'ordre du Trésor public virement numéraire (si n'excède pas 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
- défaut ou insuffisance de provision
- demande non signée et/ou non datée
- autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n° 7804P02 2024F1154
déposée le 12/06/2024, par Maître GUEILHERS ELISA

Ref. dossier

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document (*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1974 au 16/05/2024 (date de mise à jour fichier)
 Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 7 faces de copies ci-jointes.
- Il n'existe que les 16 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 17/05/2024 au 12/06/2024 (date de dépôt de la demande)
 Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les rmeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 13/06/2024
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable *Mme Françoise Puchon*

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 36 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux fichiers et aux bases s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

2 7804P03 0000180153 000 R

SECTION : **BD** N° du PLAN : **70 B5** **GAMBETTA** N° **63**

COMMUNE : **POISSY A**

1 - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Maison de bois
terrain 315 m² à la Rouelle C. 595

CAD linéaire pour 38.55ca

II - LOTISSEMENT (Composition des lots en approximation)

N°	Superficie	Contenance	Surface de plancher par lot	Surface de terrain
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				
65				
66				
67				
68				
69				
70				
71				
72				
73				
74				
75				
76				
77				
78				
79				
80				
81				
82				
83				
84				
85				
86				
87				
88				
89				
90				
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99				
100				

III - PARTICULARITÉS CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ CI-DESSUS (en la cas le cas échéant)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

B - CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeuble visé au lot		3000/5210		1150/5310		1150/5315	
AVOVENTES.FR							

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

N° d'ordre : 1 Date de dépôt : 06/12/2005 Référence d'enlèvement : 7804P03 2005P10361 Date de l'acte : 27/10/2005
 Nature de l'acte : **VENTE**
 Rédacteur : **NOT MARTEAU/CHATOU**

Disposition n° 1 de la formule 7804P03 2005P10361 :

Disposant, Donateur		N° d'identité	
Numéro	Prénoms	N° d'identité	
2			
3			
Bénéficiaire		N° d'identité	
Numéro	Prénoms	N° d'identité	
1			
4			
Immeubles		N° d'identité	
Bénéficiaires	Droits	Commune	
tous	pl	POISSY	
		BD 69	
		Désignation cadastrale	Volume
			Lot

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Donataire EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PG : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfonc UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
 Prix / évaluation : 215.000,00 EUR

N° d'ordre : 2 Date de dépôt : 06/12/2005 Référence d'enlèvement : 7804P03 2005V3944 Date de l'acte : 27/10/2005
 Nature de l'acte : **PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**
 Rédacteur : **NOT MARTEAU/CHATOU**
 Domicile élu : **EN L'ETUDE**

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2005V3944 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
	CRCAM DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE	
Débiteurs		Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	Désignation des personnes	
1		
2		
Immeub		
Débiteurs	Droits	Commune
		POISSY
	Désignation cadastrale	Volume
	BD 69	
		Lot

Montant Principal : 204 450,00 EUR Accessoires : 40 890,00 EUR Taux d'intérêt : 3,00 %
 Date extrême d'exigibilité : 05/10/2025 Date extrême d'effet : 05/10/2027

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 17/03/2009	Référence d'enlèvement : 7804P03 2009P1805	Date de l'acte : 19/02/2009
Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES			
Rédacteur : NOT-COSQUER / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1805 :

Disposant, Donateur		
Numéro		ice ou N° d'identité
6		
Bénéficiaire, Donataire		
Numéro		Date de naissance ou N° d'identité
1		
2		
3		
4		
5		
7		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1805 :

Immeubles		Droits	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
1,5	NI	POISSY		BD 70		
7	US	POISSY		BD 70		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Donataire EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Trilond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 65.000,00 EUR

Complement : Droits transmis : 1/2 de communauté.

Dispositif décodé le 22/07/2002 laissant son conjoint survivant (n° 7) pour la totalité en usufruit et ses héritiers (n° 1, 2 et 5) chacun pour 1/9ème et (n° 3 et 4) chacun pour 1/3.

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 17/03/2009	Référence d'enlèvement : 7804P03 2009P1806	Date de l'acte : 19/02/2009
Nature de l'acte : CESSION A TITRE DE LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION			
Rédacteur : NOT COSQUER / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P1806 :

Dispositif, Donateur		Dispositif des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	Numero		
2			
3			
4			
5	Bénéficiaire		
6	Numero		

Demande de renseignements n° 7804P02 2024F1154

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P 1806 :

Immeubles		Droits Commune		Volume		Lot	
Bénéficiaires	NI	TP	POISSY	Désignation cadastrale	Volume		
6	NI	POISSY		BD 70			

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 101.500,00 EUR

Complément : Quotité licitée : 1/2 en nue-propriété.

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 02/07/2009	Reference d'enlèvement : 7804P03 2009P3893	Date de l'acte : 18/06/2009
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT MACRON / VERSAILLES		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009P3893 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
Bénéficiair			
Numéro			nce ou N° d'identité
3			

Immeubles		Droits Commune		Volume		Lot	
Bénéficiaires	TP	POISSY	Désignation cadastrale	Volume			
3	TP	POISSY	BD 69				

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 270.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

N° d'ordre : 6 Date de dépôt : 09/07/2009 Référence de dépôt : 7804P03 2009D7973 Date de l'acte : 03/07/2009
Nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIÉE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 06/12/2005 Sages : 7804P03 Vol 2005V N° 3944
Rédacteur : NOT HARLAY / POISSY
Domicile élu :

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2009D7973 :

Débiteurs	Nature de la dette	Prise de possession ou N° d'identité
1	Personnes	
2		

Immeubles	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	POISSY		BD 69		

N° d'ordre : 7 Date de dépôt : 17/03/2011 Référence d'enlèvement : 7804P03 2011P2306 Date de l'acte : 18/02/2011
Nature de l'acte : VENTE
Rédacteur : NOT GUY BIGOT / RUELL MALMAISON

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2011P2306 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité
1	Numéro	
2	Désignation des revenus	

Bénéficiaire, Donataire		Date de naissance ou N° d'identité
1	Numéro	
2	Désignation des revenus	

Immeubles		Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	Droits		13	
2	Commune			

Demande de renseignements n° 7804P02 2024F1154

N° d'ordre : 9 Date de dépôt : 20/11/2014 Référence d'embaisement : 7804P03 2014P7014 Date de l'acte : 31/10/2014
 Nature de l'acte : VENTE ET DATON EN PAIEMENT
 Rédacteur : NOT Frédéric AUJAY / POISSY

FORMALITE EN ATTENTE

Conformément aux dispositions du 2 de l'article 4) du décret du 14 octobre 1955, il vous appartient de déposer une nouvelle demande de renseignements pour connaître le sort des formalités révisées en attente et non régularisées.

N° d'ordre : 10 Date de dépôt : 25/11/2014 Référence d'embaisement : 7804P03 2014P7100
 Nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES
 Rédacteur : NOT DUMONT / MEULAN EN YVELINES

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7100 :

Disposant, Donateur		Bénéficiaire, I		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes	Numéro	Désignation des personnes		ou N° d'identité
1					
2					
3					
4	DESIRANT				
Immeubles		Droits		Volume	
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale		Lot
2et3	NI	POISSY	BD 71		
4	US	POISSY	BD 71		

DI : Droits indivis CO : Constructions DO : Donateur EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 260,000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7100 :

Complément : Droits transmis : 1/2 de communauté.
 Dispositif décodé le 14/04/2014 laissant son conjoint survivant (n° 4) donataire d'1/4 en pleine propriété et des 3/4 en usufruit et ses 2 héritiers (n° 2 et 3) chacun pour moitié.

N° d'ordre : 11	Date de dépôt : 26/11/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7137	Date de l'acte : 31/10/2014
Nature de l'acte : VENTE	Rédacteur : NOT Frédéric AUJAY / POISSY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7137 :

Disposant, Donateur		Date de naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
1			
2			
3			
Bénéficiaire		cc ou N° d'identité	
Numéro	années		
4			
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Volume
4	TP	POISSY	BD 71
Désignation cadastrale		Lot	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit
 Prix / évaluation : 520.000,00 EUR

N° d'ordre : 12	Date de dépôt : 11/12/2014	Référence de dépôt : 7804P03 2014D12257
Nature de l'acte :	INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 20/11/2014 Sages : 7804P03 Vol 2014P N° 7014	
Rédacteur :		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014D12257 : Vente du 31/10/2014 Me AUJAY notaire à POISSY

Disposant, Donateur		N° d'identité
1	Designation des personnes	
Bénéficiaire,		
2	Designation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité

Immeubles		Designation cadastrale	Volume	Lot
1	Bénéficiaires	Droits Commune		
2	TP	POISSY	BD 69	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Information de mise en instance de rejet : les lots 19, 22, 65, 66 de la copropriété cadastrée POISSY BD 69, 70 et 71 n'auraient pas dû être réservés et identifiés compte tenu du fait qu'ils agit d'une obligation de faire (l'état descriptif de division et le transfert de propriété interviendront ultérieurement).

Prix : 110 000 euros comptant et 342 760 euros daton en paiement.

N° d'ordre : 13	Date de dépôt : 15/12/2014	Référence de classement : 7804P03 2014P7537	Date de l'acte : 28/11/2014
Nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE			
Rédacteur : NOT DELFAUD / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7537 :

Disposants		N° d'identité
1	Designation des Personnes	
Immeubles		
Commune	Designation Cadastre	Volume
POISSY	BD 69 à BD 71	

Demande de renseignements n° 7804P02 2024F1154

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7537 :

Immeubles	Désignation Cadastrale	Volume	Lot
Commune POISSY	BD 69 à BD 71		1 à 66

Complément : Division en 66 lots numérotés de 1 à 66 inclus.

- Tantômes exprimés en 10 000èmes.

- Syndicat des copropriétaires dénommé : SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE RESIDENCE LE COSY.

N° d'ordre : 14	Date de dépôt : 15/12/2014	Référence d'enlèvement : 7804P03 2014P7538	Date de l'acte : 28/11/2014
Nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT			
Rédacteur : NOT DELFAUD / POISSY			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2014P7538 :

Disposant, Donateur	Date de naissance ou N° d'identité		
Numéro 2	cs		
Bénéficiaire	Numéro ou N° d'identité		
Numéro 1	cs		
Immeubles	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Bénéficiaires	Droits	Consommé	
1	TP	POISSY	BD 69 à BD 71
			23

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domainier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 142.000,00 EUR

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

N° d'ordre : 15 Date de dépôt : 15/12/2014 Référence d'enlèvement : 7804P03 2014V3008 Date de l'acte : 28/11/2014

Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**
 Rédacteur : **NOT DELFAUD / POISSY**
 Domicile du : **POISSY en l'étude**

Disposition n° 1 de la formule 7804P03 2014V3008 :

Créanciers		Date de Naissance ou N° d'identité	
Numéro	Désignation des personnes		
	CREDIT FONCIER DE FRANCE		
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Nominations des personnes		ou N° d'identité
1			
Immeubles			
Programme/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	POISSY	BD 69 à BD 71	23

Montant Principal : 145 390,00 EUR Accessoires : 29 078,00 EUR Taux d'intérêt : 3,50 %
 Date extrême de visibilité : 05/06/2046 Date extrême de dette : 05/06/2047

N° d'ordre : 16 Date de dépôt : 30/12/2015 Référence d'enlèvement : 7804P03 2015P6698 Date de l'acte : 28/11/2015

Nature de l'acte : **DEPOT DE PIECES - CAHIER DES CONDITIONS GENERALES DES VENTES**
 Rédacteur : **NOT DELFAUD / POISSY**

Disposition n° 1 de la formule 7804P03 2015P6698 :

Disposant, Donateur		ou N° d'identité	
Numéro			
1			
Immeubles			
Bénéficiaires	Droits	Commune	Designation cadastrale
1	TP	POISSY	BD 69 à BD 71
		Volume	Lot

Demande de renseignements n° 7804P02 2024F1154

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1974 AU 16/05/2024

Disposition n° 1 de la formalité 7804P03 2015P8698 :

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nus-propriétés en indivision NP : Nus-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 0 EUR

Complément : Dépôt de pièces et Cahier des conditions générales des ventes en l'état futur achevé.

CERTIFICAT DE DEPOT DU 17/05/2024 AU 12/06/2024

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	"Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
12/06/2024 D21810	COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE VALANT SAISIE HUI Stanislas HELDT Commissaire de Justice VERSAILLES	22/04/2024	CREDIT FONCIER DE FRANCE	7804P02 S00090

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 20 pages y compris le certificat.



Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 0130974697
Mail : spf.versailles2@dgifp.finances.gouv.fr

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des irréguliers et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

Maitre GUELLHERS ELISA
21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES



Date : 13/06/2024

7804P02 2024F1154

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1974 au 12/06/2024

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	(A)
498	POISSY	BD 69 à BD 71		23	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 06/12/2005	références d'enlèvement : 7804P03 2005P10361	Date de l'acte : 27/10/2005
N° d'ordre : 2	nature de l'acte : VENTE date de dépôt : 06/12/2005	références d'enlèvement : 7804P03 2005V3944	Date de l'acte : 27/10/2005
N° d'ordre : 3	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS date de dépôt : 17/03/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P1805	Date de l'acte : 19/02/2009
N° d'ordre : 4	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES date de dépôt : 17/03/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P1806	Date de l'acte : 19/02/2009
N° d'ordre : 5	nature de l'acte : CESSION A TITRE DE LICITATION FAISANT CESSER L'INDIVISION date de dépôt : 02/07/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009P3893	Date de l'acte : 18/06/2009
	nature de l'acte : VENTE		

N° d'ordre : 6	date de dépôt : 09/07/2009	références d'enlèvement : 7804P03 2009D7973	Date de l'acte : 03/07/2009
	nature de l'acte : RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 06/12/2005 Sages : 7804P03 Vol 2005V N° 3944		
N° d'ordre : 7	date de dépôt : 17/03/2011	références d'enlèvement : 7804P03 2011P2306	Date de l'acte : 18/02/2011
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 8	date de dépôt : 18/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P6971	Date de l'acte : 31/10/2014
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 9	date de dépôt : 20/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7014	Date de l'acte : 31/10/2014
	nature de l'acte : VENTE ET DATION EN PAIEMENT		
N° d'ordre : 10	date de dépôt : 25/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7100	Date de l'acte : 30/10/2014
	nature de l'acte : ATTESTATION APRES DECES		
N° d'ordre : 11	date de dépôt : 26/11/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7137	Date de l'acte : 31/10/2014
	nature de l'acte : VENTE		
N° d'ordre : 12	date de dépôt : 11/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014D12257	
	nature de l'acte : INFIRMATION DE MISE EN INSTANCE DE REJET de la formalité initiale du 20/11/2014 Sages : 7804P03 Vol 2014P N° 7014		
N° d'ordre : 13	date de dépôt : 15/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7537	Date de l'acte : 28/11/2014
	nature de l'acte : ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE		
N° d'ordre : 14	date de dépôt : 15/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014P7538	Date de l'acte : 28/11/2014
	nature de l'acte : VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT		

N° d'ordre : 15	date de dépôt : 15/12/2014	références d'enlèvement : 7804P03 2014V3008	Date de facte : 28/11/2014
N° d'ordre : 16	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlèvement : 7804P03 2015P8598	Date de facte : 28/11/2015
	nature de l'acte : DEPOT DE PIECES - CAHIER DES CONDITIONS GENERALES DES VENTES		